



Rupture d'un CDD avec emploi d'un autre routier pour me remplacer

Par **RV1960**, le **13/05/2009** à **11:37**

Bonjour,

Mon employeur m'a fait faire 2 CDD de suite et vient de m'annoncer qu'il interrompt mon CDD !! Motif, il n'a plus assez de travail pour moi !
je fais du transport de touret entre la France et l'Allemagne ! Il utilise la crise pour rompre mon CDD qui devait être transformé en CDI !

Par contre je viens d'apprendre, qu'il vient d'embaucher 2 nouveaux routiers dont un qui va prendre mon camion et faire mes tournées France-Allemagne !!

A-t-il le droit de rompre un CDD pour embaucher un autre CDD pour faire le même travail !!

Bref, a-t-il le droit de profiter de la crise pour me renvoyer avec ce motif là ??

merci de votre réponse !

RV1960

Par **milou**, le **13/05/2009** à **13:28**

Bonjour,

Vous voulez dire que votre employeur a rompu le CDD avant son terme ou bien qu'il ne l'a

pas renouvelé ?

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **08:30**

Bonjour,

mon CDD a été renouvelé 1 fois et arrive à son terme le 15 mai !
mon patron a -t-il le droit de me virer pour prendre un autre routier à ma place dans la mesure
ou mon patron m'avait promis un CDI ! surtout qu'il ne me repoche rien, seulement qu'il n'a
pas assez de travail pour moi !! Ce qui est faux !!

si j'ai des papiers a signer que dois je faire ? signer ou non, car je ne suis pas d'accord avec
le motif !!

ai je droit à part mes congés payés à une prime pour précarité ?

J'ai appris qu'il m'attendait vendredi soir avec des chauffeurs, pourquoi ?? a-t-il peur de moi ?
c'est devenu ridicule !

je pense le conduire devant les prud'hommes pour abus de ... , je suis payé pour 35 heures,
alors que je ne rentre pas de la semaine, je fais des journées de 10 heures !!

merci pour votre réponse
RV1960

Par **milou**, le **14/05/2009** à **08:39**

Bonjour,

Votre employeur n'a pas de motif à vous donnez s'il ne souhaite pas transformer votre CDD
en CDI ! Même s'il embauche une autre personne derrière... Désolée!

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **08:42**

merci pour votre réponse !

par contre au niveau de mon départ, il me doit mon salaire, mes congés payés !
ai je droit à une prime de précarité ?

merci de votre réponse

Par **milou**, le **14/05/2009** à **09:21**

Bien sûr, vous avez droit à votre dernier salaire, à une prime de précarité de 10 % de votre salaire brut, ainsi qu'à une prime de congés payés de 10 % également.

Cordialement

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **13:29**

si je comprends bien, j'ai droit à mon salaire, les congés payés, 10 % de précarité ainsi qu'à une prime de 10 % des congés payés ?

merci

RV

Par **milou**, le **14/05/2009** à **13:47**

Les 10 % dus au titre des congés payés ne vous seront versés que si vous n'avez pas pris de congés durant votre CDD.

(Ce n'est pas Congés + indemnité !)

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **13:53**

d'accord, j'ai regardé sur ma dernière feuille de paye, j'ai 12 js, auquel il faut ajouter ceux de mai !

j'ai pris sur les 6 mois, 4 jours !

je toucherai donc que les 12 +++ qu'il le reste !

Par **RV1960**, le **15/05/2009** à **08:49**

bonjour,

j'ai une autre question : je suis payé sur 35 heures et j'en fais beaucoup !! mon employeur ne m'a jamais payé d'heures supplémentaires et cela sur 6 mois !!

puis je lui faire une lettre recommandée pour lui réclamer les heures faites ?

merci de votre réponse

RV

Par **milou**, le **15/05/2009** à **09:02**

Bonjour,

Oui bien sûr vous pouvez lui réclamer le paiement de vos heures supp.
Mais j'espère pour vous que vous avez des moyens d'en apporter la preuve...

Par **RV1960**, le **15/05/2009** à **09:14**

J'ai fait des photocopies de tous les disques de route de tous les jours !
ai je le droit de les utiliser ou vat-on considérer cela comme un vol de documents de
l'entreprise ?

merci

RV